



## Contrat d'entretien automobile

-----  
Par NorbertBoutBoul

Bonjour

Je me renseigne sur le "contrat d'entretien" 2 ans proposé par une marque allemande dont l'emblemme consiste à des anneaux entrelacés et couvrant donc 2 révisions : une grosse et une petite...

A priori très attractif coté prix (+ ou - 30% moins onéreux que les révisions unitaires)

MAIS, au moment de souscrire, la minette me dit "il y a une carence de 3 mois. Si vous souscrivez aujourd'hui vous ne pouvez faire la révision que dans 3 mois"

Nulle part je trouve de référence à cette carence de 3 mois dans la documents de présentation du contrat d'entretien. Quelle est la valeur de cette mention verbale avant que l'on nous fasse remplir un "formulaire de souscription" ?

Et est-ce légal de proposer un "contrat d'entretien" 24 mois en lui affublant 3 mois de carence. Ca devient de facto un contrat "21 mois" ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

Seul le contrat compte, ce que l'on vous dit oralement et qui n'y figure pas n'a aucune valeur.

-----  
Par NorbertBoutBoul

J'ai pu obtenir le contrat.

Le délai de carence y est mentionné. C'est donc "24 mois - 3 mois de carence"

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si ce contrat ne vous convient pas, ne le signez pas....

Autre point à vérifier : si pendant la durée du contrat vous vendez le véhicule est-il transféré ? J'ai eu l'expérience que non, donc impossible de vendre sans continuer à payer : un comble !